



Royaume du Maroc
Ministère Chargé des Marocains Résidant
à l'Étranger et des Affaires de la Migration

DESCRIPTIF DES MISSIONS

Chef de la Division de la Communication

Direction de la Communication, et de la Mobilisation des Compétences des Marocains du Monde

La Division de la communication: cette division, qui comporte deux services, a pour principale mission de Mettre en place une politique de communication propre au Ministère et de veiller à sa mise en œuvre.

Le titulaire du poste aura les missions suivantes :

- Effectuer un suivi constant de l'actualité relative au secteur;
- Gérer les relations avec les médias ;
- Assurer la production, l'édition et la diffusion des publications du Ministère;
- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de communication du Ministère ;
- Effectuer un suivi constant de l'actualité relative au secteur et gérer les relations avec les médias ;
- Mener des campagnes de communication pour accompagner les événements et manifestations organisées par le ministère ;
- Elaborer et diffuser chaque jour la revue de presse nationale et électronique;
- Analyser les retombées presse des événements du Ministère ;
- Organiser des conférences avec les médias et assurer leur logistique ;
- Développer les Relations Presse et constituer un fichier médias avec des contacts personnalisés ;
- Assurer la gestion et le développement des sites web et de la présence du Ministère sur les réseaux sociaux ;
- Assurer une veille audiovisuelle et électronique (veille Internet) aux actions nationales et internationales sur le secteur;
- Assurer la réalisation des publications corporate et thématiques depuis leur création jusqu'à leur diffusion ;
- veiller au respect de la charte éditoriale et de la charte graphique du Ministère.

Le titulaire du poste sera responsable :

- de l'encadrement des activités de la division;
- de veiller à l'animation et au bon fonctionnement de la division ;
- de l'élaboration, de la réalisation et du suivi du programme d'action de la division;
- de l'évaluation annuelle des actions menées ;

Position dans l'organigramme

***Direction de la
Communication, et de la
Mobilisation des Compétences***

Division de la communication

***Service édition et
multimédia***

***Service relations publiques
et événementiel***